

**Police Municipale
de La Rochelle**

SERVIR
PRÉVENIR
PROTÉGER



larochelle.fr

LA
ROCHELLE

Les missions

- **Surveillance** de la voie publique.
- **Respect** des arrêtés municipaux.
- **Protection** des personnes et des biens.
- **Gestion** des conflits de voisinage.
- **Compétence** sur tout fait contraventionnel, délictuel ou criminel.
- **Respect** du Code de la Route.
- **Participation** aux cérémonies et manifestations.

De nouveaux moyens :

- **Depuis 2017**, les Policiers Municipaux de La Rochelle sont équipés d'un armement létal (pistolets semi-automatiques).
- **Depuis 2018**, 50 caméras gérées par le Centre de Supervision Urbain (CSU) et réparties sur la voie publique leur permettent d'assurer une mission plus efficace sur le territoire.
- **Les 35 policiers** (24 de jour et 11 de nuit) sont géolocalisés durant leurs interventions, et ce, grâce à de nouveaux moyens techniques.
- **Les moyens de communication radio** entre la Police Municipale et la Police Nationale bénéficient d'une interopérabilité pour coordonner les actions.
- **Depuis 2020**, une Unité de Proximité (UP) composée de 6 agents assure une présence quotidienne (10h00-17h00) dans les quartiers de Mireuil / Port-Neuf / Laleu et Villeneuve-les-Salines.





La Police Municipale de La Rochelle en chiffres

25 000 Policiers Municipaux en France

46 Policiers Municipaux à La Rochelle.

dont :

6 encadrants.

18 agents assurant le **service opérationnel de jour** (deux brigades de 9 agents par roulement, avec à leur tête chacune un Chef de Brigade issu des effectifs).

6 agents constituant l'**Unité de Proximité** (UP) dans les quartiers de Mireuil / Port-Neuf /Laleu et Villeneuve-les-Salines, encadrés par un Chef de Brigade issu des effectifs.

11 agents assurant le **service opérationnel de nuit** (deux brigades de 5 et 6 agents par roulement, avec à leur tête chacune un Chef de Brigade issu des effectifs).

3 agents en charge de la gestion de la **Fourrière Automobile** (FA) de jour.

2 agents en poste au **PC radio** de jour.



Missions de jour

Les unités de jour de la Police Municipale interviennent de 8h00 à 19h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 17h00 le dimanche.

Les agents de ces unités effectuent des patrouilles de surveillance générale sur la voie publique et veillent, par exemple, au respect des arrêtés municipaux (interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, réglementation du stationnement ou de la circulation, autorisation d'occupation du domaine public...).

Un travail de partenariat avec la Police Nationale les amène à participer conjointement à l'encadrement de manifestations, à des patrouilles et diverses opérations de contrôle.



Missions de nuit

Les brigades de nuit interviennent du mardi au samedi de 18h30 à 3h00.

Elles assurent différentes missions, dont les conflits de voisinage, les troubles générés par la population festive et veillent au respect des arrêtés s'appliquant aux établissements de nuit en matière d'occupation du domaine public ou de volume sonore autorisé et de leurs fermetures.

Elles font appliquer les règles du Code de la Route et procèdent à la mise en sécurité des personnes en état d'ivresse Publique et Manifeste (IPM). Elles sont épaulées dans leurs missions par le Centre de Supervision Urbain (CSU) qui gère, de 21h00 à 3h00 chaque nuit, le réseau de caméras installées sur la voie publique.



Fourrière Automobile

La Fourrière Automobile (FA) gère l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, très gênant et abusif. Elle est constituée de trois agents qui interviennent de 5h00 à 19h00 (une équipe de 5h00 à 12h00 et une équipe de 12h00 à 19h00) pour les verbalisations sur la voie publique, de quatre chauffeurs, et de deux agents administratifs qui accueillent les propriétaires afin de restituer leurs véhicules sur un créneau horaire de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00. Le site se situe au 68 rue Rempart des Voiliers.

Chiffres-clés 2020

- Plus de **2 500** enlèvements effectués par la Fourrière Automobile durant l'année.
- **11 000** procès-verbaux électroniques (dont **9 000** PVe Stationnement).
- **118** timbres-amendes pour consommation d'alcool dans le cœur de ville.
- **3 000** interventions nocturnes dont 836 pour tapage et 108 interventions auprès des établissements de nuit.
- **140** personnes mises à disposition au Commissariat.
- **51** opérations de contrôle et de patrouilles mixtes avec la Police Nationale, réalisées par l'Unité de Proximité dans les quartiers extérieurs.



Accueil

Les agents d'accueil de la Police Municipale, dont le bâtiment est situé place Jean-Baptiste Marcet, dans le centre-ville de La Rochelle, reçoivent le public.

Ils gèrent les objets trouvés en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45.

Ils assurent également le contrôle des arrêtés municipaux, la gestion des voies piétonnes, et délivrent les badges permettant d'accéder en véhicule dans les secteurs restreints.

Accueil téléphonique

Police Municipale : **05 46 51 50 60**

Fourrière Automobile : **05 46 55 30 48**

Objets trouvés : **05 46 51 79 33**

